## ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2008

## MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 268

présenté par M. Proriol

-----

**ARTICLE 42** 

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

«, à défaut, »

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le principe d'une hiérarchie des usages entre papier recyclé et papier issu de forêts gérées de manière durable n'a pas de justification.